



## **Déclaration de la CSI Afrique à l'occasion de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs domestiques 2024: Justice et meilleure Protection pour tous les travailleurs domestiques (migrants)**

En cette Journée internationale des travailleurs domestiques, l'organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, la CSI-Afrique ([www.ituc-africa.org](http://www.ituc-africa.org)) salue, apprécie à leur juste valeur et célèbre les contributions inestimables qu'apportent les travailleurs domestiques à la productivité et à la création de richesses dans le monde entier. Nous rendons hommage à tous les travailleurs domestiques pour les sacrifices qu'ils font pour assurer que nos maisons, nos lieux de travail et nos communautés fonctionnent de manière ordonnée, utile et efficace.

Même si la plupart des travailleurs domestiques travaillent dans l'ombre et sont rarement vus, entendus ou connus, les services inlassables qu'ils rendent, les efforts qu'ils déploient et les contributions essentielles qu'ils apportent sont immenses et dignes d'éloges. Ils fournissent des services essentiels qui rendent possible d'autres activités. Ils s'occupent des enfants pour que les parents puissent vaquer à leurs occupations. Ils s'occupent de nos parents âgés, leur apportant confort et sécurité dans leurs vieux jours. Malgré l'importance de leur travail, ils comptent parmi les travailleurs les plus exploités et les plus vulnérables au monde.

Au moment où nous commémorons le 13e anniversaire de la Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, qui a établi un nouveau précédent en matière de droits et de protection des travailleurs domestiques dans le monde entier, il convient de garder à l'esprit non seulement les progrès accomplis, mais aussi les défis importants qui restent à relever dans notre quête de justice et d'une meilleure protection pour tous les travailleurs domestiques, en particulier ceux qui sont en situation d'émigration.

L'Afrique compte environ 5,2 millions de travailleurs domestiques, dont 3,8 millions de femmes et 1,4 million d'hommes. Ils représentent 1,4 % de la main-d'œuvre totale et 4,9 % de l'emploi rémunéré, ce qui fait de l'Afrique le troisième employeur de travailleurs domestiques après l'Asie et l'Amérique latine. Toutefois, cette proportion pourrait s'avérer une sous-estimation de la portée réelle du travail domestique en

Afrique en raison du manque de données désagrégées sur l'emploi, de l'invisibilité de certaines formes de travail domestique comme le travail domestique des enfants et la servitude domestique, et de la stigmatisation sociale qui empêche souvent les travailleurs domestiques de s'identifier en tant que tels.

Les travailleurs domestiques vivent dans des conditions de travail précaires, caractérisées par de longues heures de travail, des salaires ridiculement bas qui ne tiennent pas compte notamment du nombre d'heures travaillées, des qualifications et de l'expérience du travailleur, des dispositions légales sur le salaire minimum garanti, du harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail, de l'absence de conditions d'hygiène et de sécurité, et de l'absence d'un contrat de travail écrit.

La CSI-Afrique lance à nouveau son appel en faveur de la reconnaissance du travail domestique en tant que travail significatif et essentiel. Nous devons respecter et apprécier à leur juste valeur les contributions essentielles que les travailleurs domestiques apportent à notre société. Nous devons agir pour éliminer toute stigmatisation liée au travail domestique et veiller à ce que les travailleurs domestiques soient traités avec la dignité qu'ils méritent. Les travailleurs domestiques devraient pouvoir bénéficier d'une protection sociale. Celle-ci devrait inclure l'accès aux soins de santé, aux allocations de chômage et à la sécurité de la retraite.

Les travailleurs domestiques migrants, en particulier, devraient pouvoir bénéficier de ces mesures de protection, indépendamment de leur statut migratoire. Les répercussions financières sont importantes : les transferts de fonds effectués par les travailleurs domestiques migrants constituent une bouée de sauvetage pour des millions de familles dans leur pays d'origine. Par ailleurs, nous avons le devoir d'identifier et de combattre les violations scandaleuses des droits de l'homme et des droits du travail que subissent les travailleurs domestiques migrants au Moyen-Orient, en particulier dans le Royaume d'Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis.

De nombreux travailleurs domestiques au Moyen-Orient ne sont pas couverts de manière adéquate par les lois et règlements du travail, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation et aux abus. Ils travaillent souvent de longues heures, parfois au-delà des limites légales, avec peu ou pas de repos. Les violations comprennent le travail forcé, le non-paiement des salaires, des conditions de travail dangereuses, un traitement proche de l'esclavage, des restrictions sévères à la liberté de mouvement et d'association, et même la mort. La gravité et l'ampleur de ces abus sont immenses et se poursuivent à un rythme alarmant. Nous nous engageons à faire campagne pour une meilleure protection et défense des droits des travailleurs migrants africains partout dans le monde. C'est pourquoi nous concentrons actuellement notre plaidoyer en faveur des droits des travailleurs migrants sur le Royaume d'Arabie Saoudite.

De même, la CSI-Afrique soutient pleinement l'appel de l'Union africaine en faveur d'une gouvernance efficace de la migration de la main-d'œuvre lors du lancement du Dialogue

sur la mobilité de la main-d'œuvre entre l'Afrique, le Conseil de coopération du Golfe, la Jordanie et le Liban, désormais connu sous le nom de " Dialogue de Doha ". Nous considérons l'établissement du dialogue de Doha comme l'un des moyens d'améliorer la protection des droits des travailleurs migrants africains par le biais d'un dialogue social inclusif, collaboratif et authentique avec toutes les parties prenantes, y compris les partenaires sociaux.

Enfin, nous demandons à nos gouvernements, aux employeurs et aux autres utilisateurs de services de travail domestique de veiller à ce que les lois et les pratiques soient formulées et appliquées de manière à protéger les droits des travailleurs domestiques. Ces lois et pratiques devraient prévoir des salaires équitables, des horaires de travail raisonnables, des jours de repos obligatoires et une protection contre les abus et l'exploitation.

La CSI-Afrique et ses affiliés continueront à améliorer leurs efforts en matière de droits d'organisation et de négociation collective des travailleurs domestiques en Afrique et ailleurs. Nous continuerons à plaider en faveur de lois, de pratiques et de systèmes qui garantissent la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants. Nous insisterons surtout pour que leurs voix et leurs préoccupations fassent partie intégrante des discussions et des décisions politiques qui affectent leur vie et leur travail.

**Signé Akhator Joel ODIGIE, Secrétaire général de la CSI-Afrique. Publié à Lomé, Togo, le 14 juin 2024.**